



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 25 février 2021 - 19h00 -
Salle Multifonctions Jean-Louis VOGEL,
PUISEUX LE HAUBERGER

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY.
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,
Prend les délibérations suivantes :

✚ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE : à l'unanimité :

Ce rapport n'a donné lieu à aucune observation.

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annexé à la délibération sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur les projets de budgets.

✚ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES : à l'unanimité :

Ce rapport n'a donné lieu à aucune observation.

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annexé à la délibération relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur les projets de budgets.

✚ RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 : à l'unanimité :

A l'issue de sa présentation par le Président et le 3^{ème} Vice-Président, en charge de finances, ce rapport donne lieu à un débat entre M. Charles-Antoine de NOAILLES et le Président sur la proposition d'augmenter le taux de la TEOM.

Pour l'essentiel, M. de NOAILLES tient à rappeler son opposition de principe à toute augmentation de la fiscalité notamment dans le contexte inédit actuel qu'a fait naître la crise sanitaire. Outre que le moment est mal choisi, il s'étonne alors que les indicateurs financiers de la CCT sont revenus au vert, de cette proposition tout en insistant sur les conséquences sociales et économiques de la crise sur les ménages.

Il précise à la suite qu'il votera contre lors du Conseil communautaire du 30 mars 2021 consacré au vote des budgets primitifs.

Le Président revient sur ce que l'augmentation proposée générerait comme dépense à l'année pour un ménage qui s'inscrit dans la valeur locative moyenne soit 22 € à l'année et pour la valeur locative la moins élevée une augmentation de 13 € ce qui rapportée au mois lui semble supportable.

Il cite les principaux chantiers qui vont s'imposer à la CCT dès 2022 à la suite du résultat d'un certain nombre d'études lancées et insiste sur le fait qu'il faut se montrer entreprenant en matière de développement économique, de mobilités, de modes de garde pour la petite enfance et en matière de déchets. A cet égard, l'année 2021 sera consacrée aux travaux de renouvellement des marchés de collecte des déchets et que sauf à dégrader le service rendu aux habitants et compte tenu de l'augmentation des participations demandées par le SMDO aux intercommunalités pour le traitement des déchets (400 K€), il n'a pas d'autre issue que celle proposée. Le Président ajoute qu'il ne le fait de gaité de cœur comme d'ailleurs certaines autres Intercommunalités du département qui dans leur ROB 2021, semblent s'orienter également vers cette augmentation.

A cet instant, M. CHABLE intervient pour signaler les difficultés que rencontrent les habitants en matière de geste de tri.

Le Président tient à lui rappeler que la communication pourtant déjà importante et régulier qu'assure la CCT sera intensifiée et ciblée en 2021.

M. de NOAILLES partage les priorités énumérées par le Président et ajoute qu'à ce moment, il faut se montrer plus économe sur l'exercice d'autres compétences telles que le tourisme.

Le Président lui répond que l'effort de la CCT en la matière qui constitue une compétence à part entière de la CCT est somme toute bien modeste et que ce domaine ajouté à d'autres les mobilités

douces participe également de l'attractivité du territoire dont il rappelle qu'il le veut dynamique et entreprenant.

A l'issue de cet échange, M. de NOAILLES maintient son opposition en rappelant que pour lui les taux de fiscalité directe locale lui semblent déjà élevés à ceci-près lui fait observer le Président que la CCT ne vote plus de taux de taxe d'habitation.

A ce moment, Mme BLANQUET souhaite connaître l'état d'avancement du projet ALSEI situé sur le territoire de BELLE- EGLISE et CHAMBLY. Le Président lui apporte de précisions en insistant sur le caractère « vertueux pour l'écologie » et pour l'emploi dès lors que 1 000 emplois sont attendus sur le court terme, de ce projet de parc d'activités économiques qui se décompose en un parc logistique de 16ha et d'un parc d'activités économiques de 20ha ainsi que la création d'un parc paysager de 4,5ha sur lequel un jardin maraîcher d'1ha sera installé.

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2021 annexé à la délibération sur la base duquel seront présentés les projets de budgets primitifs 2021 du budget principal et des budgets annexes ainsi que des débats auquel ce rapport a donné lieu.

✚ EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – PISCINE AQUATHELLE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL : à l'unanimité :

Il est confirmé à M. CHABLE que l'indemnisation forfaitaire de 50 K€ couvre bien toute la période allant du 15 mars 2020 au 31 décembre 2021.

- **APPROUVE** le protocole d'accord transactionnel annexé à la délibération à conclure avec la société RECREA ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à le signer ;
- **AUTORISE** le mandatement d'une somme forfaitaire de 50 000 € TTC qui sera prévue au budget primitif du budget principal 2021.

✚ PCAET ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE : à l'unanimité :

Il est précisé à M. CHABLE que le PCAET constitue un document obligatoire pour la CCT et que son coût de réalisation par une AMO externe est estimé à 60 K€.

- **PREND ACTE** de l'état d'avancement du PCAET de la Communauté de communes Thelloise ;
- **APPROUVE** le recours à un bureau d'études pour l'élaboration du PCAET et la mise en œuvre des modalités de concertation, étant précisé que l'Etude de Planification Energétique y sera valorisée et qu'un Plan d'Actions Qualité de l'Air devra être élaboré et intégré au PCAET ;
- **AUTORISE** le Président de la CCT ou son représentant à réaliser toutes les études inhérentes à l'élaboration du PCAET et à engager toutes les démarches s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'élaboration de PCAET seront prévus au BP 2021.

✚ PLANIFICATION ENERGETIQUE TERRITORIALE – SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT PAR LE SE60 : à l'unanimité :

Ce rapport n'a donné lieu à aucune observation.

- **APPROUVE** le projet de convention annexée à la délibération à intervenir avec le SE ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document en lien avec cette opération et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération.

✚ CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT – ENGAGEMENT DE LA CCT : à l'unanimité :

Ce rapport donne lieu à une abstention.

- **APPROUVE** l'engagement de la CCT dans la constitution d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) ;
- **APPROUVE** la composition de la CIL, co-présidée par le Président de la CCT et le Préfet du département, dans les conditions décrites ci-après :

La CIL est composée de trois collèges comprenant :

▪ *Collège des représentants des collectivités :*

- La Vice-Présidente de la CCT en charge de la cohérence territoriale,
- Les maires des 40 communes de la CCT ou leurs représentants,
- Un représentant du Département ou son représentant, [en général le Vice-Président en charge du Logement, Habitat et Politique de la Ville].

▪ *Collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions dont les bailleurs sociaux présents dans le ressort territorial*

- Le Directeur Général de l'OPAC de l'Oise ou son représentant,
- Le Directeur Général de la SA HLM du département de l'Oise ou son représentant,
- Le Directeur Général de Oise Habitat ou son représentant,
- Le Directeur Général de la SA HLM Clésence ou son représentant,
- Le Directeur Général de ICF HABITAT Nord-Est ou son représentant,
- Le Directeur Général de la SA HLM du Beauvaisis ou son représentant,
- Le Directeur Général de la SA HLM CDC Habitat social (CDC Habitat) ou son représentant,
- Le Directeur Général de la SA HLM Logement francilien ou son représentant,
- Le Directeur Général de la SA HLM Antin Résidences ou son représentant,
- Le Directeur Général de l'OPH Val d'Oise ou son représentant,
- Le Directeur Général de Val d'Oise Habitat ou son représentant,
- Le Directeur Général de la Foncière ou son représentant.

▪ **Collège des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement**

- Le Directeur de l'Agence Départementale d'Information pour le Logement de l'Oise (ADIL) ou son représentant,
- Le Directeur Délégué de l'Association Départementale d'Accueil et de Réinsertion sociale (ADARS) ou son représentant,
- La Directrice du CCAS de la ville de Chambly ou son représentant,

- **APPROUVE** le recours à une AMO pour conduire ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, la Vice-Présidente déléguée à y associer les personnes morales identifiées auxquelles sera notifiée la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous actes à intervenir et à engager toutes les démarches se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;
- **RAPPELLE** les étapes à conduire ainsi qu'il suit :

Etapes à conduire

Pour la mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement	1- Délibération de l'EPCI d'engagement 2- Arrêté Préfectoral (composition et missions) 3- Règlement Intérieur
Préalable nécessaire : diagnostic partagé sur le fonctionnement et l'occupation, la demande, les niveaux de loyers, la répartition territoriale du parc, les modalités de gestion des contingents...	
Pour l'élaboration du document-cadre	1- Définition partagée des orientations pour le relogement des ménages prioritaires, des ménages à bas revenus 2- Adoption par la CIL
Pour l'élaboration de la CIA	1- Définition des objectifs chiffrés et territorialisés, déclinés pour chacun des acteurs 2- Organisation de deux instances chargées de mettre en œuvre les orientations 3- Soumission pour avis au CORES du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) 4- Signature par l'EPCI, les bailleurs et les réservataires
Pour l'élaboration du PPGDID	1- Délibération de l'EPCI d'engagement 2 - Transmission par l'Etat du porter-à-connaissance 3 - Travail sur le contenu du plan 4 - Soumission pour avis aux communes, CIL, Préfet 5 - Approbation par l'EPCI 6 - Deux conventions pour la mise en œuvre (service d'accueil et d'information et dispositif de la gestion partagée)

PLAN LOCAL DE L'HABITAT : à l'unanimité :

M. CHATIN souhaite connaître la composition des groupes de travail qui seront constituées à l'appui de la réalisation du PLH (COPIL/COTECH et groupes de travail thématiques).

Mme SERRA lui indique que ces instances seront composées de représentants de la CCT, de l'Etat et de personnes morales et qu'à ce stade, ces instances ne sont pas encore constituées.

- **PRESCRIT** l'élaboration du nouveau PLH de la Communauté de communes Thelloise ;
- **APPROUVE** le recours à un bureau d'études pour son élaboration et la mise en œuvre des modalités de concertation eu égard à son contenu (Diagnostic global sur le fonctionnement du logement et sur la situation de l'hébergement/Document d'orientations / Programme d'actions) ;
- **PRECISE** que les personnes morales ci-après énumérées seront associées à l'élaboration du PLH, auxquelles pourront s'ajouter d'autres partenaires :
 - L'Etat et ses opérateurs (DDT, DREAL, ARS, ANAH...),
 - Le conseil régional,
 - Le conseil départemental,
 - Les 40 communes de la CCT,
 - Les EPCI voisins,
 - Les bailleurs sociaux,
 - Action Logement,
 - L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL),
 - La Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
 - La Mutuelle Sociale Agricole (MSA),
 - L'Association Départementale d'Accueil et de Réinsertion sociale (ADARS),
 - Les fournisseurs d'énergie en vue de lutter contre la précarité énergétique,
 - Le CCAS de la ville de Chambly.
- **AUTORISE** le Président de la CCT ou son représentant à réaliser toutes les démarches inhérentes à l'élaboration du PLH en particulier la transmission de la présente délibération à la Préfète de l'Oise dans le cadre du Porter à Connaissance défini par l'article L-302-2 du CCH qui, en retour, dans un délai de 3 mois définira les modalités d'association de l'Etat au projet de PLH ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2021.

DEMATERIALISATION ADS : à l'unanimité :

Ce rapport n'a donné lieu à aucune observation.

- **DECIDE**, dans un souci de mutualisation et de péréquation à l'échelle des 40 communes d'appeler leur participation financière au coût d'acquisition des licences et aux prestations de formation des agents au logiciel sur la base d'une dépense prévisionnelle de 48 354 € TTC ;
- **FIXE** les critères de répartition de la participation financière des communes au prorata de leur nombre d'habitants à raison de 0,78 € par habitant conformément au document annexé à la délibération;
- **DIT** que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget primitif 2021.

✚ PARTENARIATS AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES – CMA ET CCI : à l'unanimité :

Ce rapport n'a donné lieu à aucune observation.

- **AGREE** les termes ci-annexés des nouvelles conventions à intervenir avec la CMA des Hauts de France et la CCIO qui seront conclues pour une durée d'un an renouvelable une fois par reconduction expresse ;
- **PRECISE** qu'au titre de ces deux conventions, la CCT s'acquittera d'une participation annuelle de 4 500 € à la CMA Hauts de France et de 21 000 € à la CCIO à laquelle pourra s'ajouter 540 € maximum correspondant au prix de 3 kits dans le cas où des remises de labels Qualité Commerce auraient lieu ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à les signer et à prendre tous actes relatifs à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2021.

✚ CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – POINT D'ACTUALITE : à l'unanimité :

Ce rapport n'a donné lieu à aucune observation.

- **PREND ACTE** des informations communiquées relatives au Contrat de Relance et de Transition Ecologique sur la base du rapport V.3.1 du Président ;
- **PRECISE** qu'un point régulier sur l'avancement de l'élaboration du CRTE sera présenté au Conseil communautaire.

✚ DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL ET DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – INFORMATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 : à l'unanimité :

Ce rapport n'a donné lieu à aucune observation.

- **PREND ACTE** des informations communiquées relatives à l'appels à projets DSIL 2021 dans les conditions reprises en annexe 1 à la délibération ;
- **ADOpte** le principe des huit premières opérations décrites en annexes 2 et 3 à la délibération menées sous maîtrise d'ouvrage communautaire éligibles dès 2021 à un financement DSIL et DETR ;
 - Au titre de la DSIL/enveloppe relance des territoires-résilience sanitaire

→ Travaux de mise en conformité de l'autosurveillance et mise en place du traitement du phosphore de la station d'épuration de CAUVIGNY dans l'objectif d'améliorer la qualité du Ru de Cires,

→ Mise en place du traitement d'hydrogène sulfuré (H₂S) sur plusieurs postes de refoulement de la commune de CIRES LES MELLO dans l'objectif de traiter le problème de sécurité des agents intervenants et d'éviter la détérioration des réseaux d'assainissement impactés par les émanations d'H₂S,

→ Mise en place du traitement d'hydrogène sulfuré (H₂S) sur plusieurs postes de refoulement sur les communes de HERMES et le cas échéant de BERTHECOURT & VILLERS ST SEPULCRE dans l'objectif de traiter le problème de sécurité des agents intervenants et d'éviter la détérioration des réseaux d'assainissement impactés par les émanations d'H₂S,

→ Réhabilitation complète d'un poste de refoulement (PR) sur la commune d'ERCUIS dans l'objectif de supprimer le problème de débordement et de nuisance auprès des usagers,

→ Mise en œuvre d'un nouveau traitement des eaux usées sur la commune de SAINT FELIX dans l'objectif d'améliorer la qualité de la rivière Thérain,

→ Mise aux normes des réseaux sur la commune de Précý sur Oise et le cas échéant, sur la commune de Blaincourt lès Précý, dans l'objectif d'améliorer la qualité de la collecte des eaux usées et éviter les pollutions du milieu naturel,

→ Reconstruction des postes de refoulements sur la commune de Villers sous Saint Leu dans l'objectif d'assurer la collecte et un stockage suffisant des eaux usées avant transfert sur la station d'épuration et d'éviter tout débordement d'eaux usées dans les milieux naturels.

Soit une subvention globale escomptée de **879 000 € HT** sur une dépense subventionnable de 2 088 908 € HT.

- Au titre de la DETR-Priorité 3 - Développement économique, touristique et action sociale

→ Travaux de viabilisation relatifs à l'aménagement de la ZAE sur la commune de NEUILLY EN THELLE (parcelles X 354 et 352)

Soit une subvention escomptée de **57 708,55 € HT** sur une dépense subventionnable de 144 271,37 € HT.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer les dossiers complets à la Sous-Préfecture de Senlis ;
- **DIT** que les crédits relatifs à l'engagement de ces opérations seront prévus aux BP 2021 correspondants ;

✚ MOTION DE SOUTIEN A LA LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE :

- **S'ASSOCIE** aux initiatives de l'ACSO en diffusant sur ses supports de communication (site internet/réseaux sociaux, magazine Thelloise) les informations relatives au projet et aux modalités de déroulement de l'enquête publique afin de favoriser toutes les participations ;
- **DEPOSE** la présente motion au registre d'enquête publique unique qui se déroulera du **23 février 2021 à 9h00 au 6 avril 2021 à 18h00** ;
- **NOTIFIE** la présente motion à la Préfète de l'Oise, au Sous-Préfet de SENLIS ainsi qu'au Président de l'ACSO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Neuilly-en-Thelle, le 26 février 2021

Le Président



Pierre DESLIENS
Pierre DESLIENS